

Délibération n°240044

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 02/07/2024 **Date d’Affichage** : le 02/07/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 10/07/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

TARIF DES LAMES DES SIGNALETIQUES D’INFORMATION LOCALE (SIL)

Monsieur DEMNI, conseiller délégué à l'économie, rappelle que depuis 2015, l'Etat a interdit toutes les pré-enseignes, excepté pour quelques activités dérogatoires (monuments historiques, activités culturelles, fabrication et vente de produits du terroir).

Afin de proposer malgré tout un fléchage de certaines activités utiles aux personnes en déplacement, le Conseil Municipal a adopté un « Règlement local sur la signalisation d'information locale (SIL) et le relais d'information service (RIS) », lors de sa séance du 26 juin 2017, règlement qui a été modifié lors de la séance du 1^{er} juillet 2021.

Ce règlement permet aux activités concernées de demander l'installation de « lames » pour se signaler.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du 13 décembre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022 :

> latte simple face : 52 € (sur portique) ou 60 € (sur mât simple)

> latte double face sur portique : 71 €

> 2 lattes recto/verso sur mât simple : 120 €

Il vous est proposé de revoir ces tarifs

Le Conseil Municipal,

VU la délibération municipale du 1^{er} juillet 2021 adoptant le « Règlement local sur la signalisation d'information locale (SIL) et le relais d'information service (RIS) » modifié,

VU la délibération municipale du 13 décembre 2021 fixant les précédents tarifs

Entendu le présent exposé, et après en avoir délibéré

- **FIXE** les tarifs suivants pour la participation demandée aux commerçants pour l'achat de lame dans le cadre de la Signalétique d'Information Locale :

> latte simple face : 60 € (sur portique) ou 70 € (sur mât simple)

> latte double face sur portique : 80 €

> 2 lattes recto/verso sur mât simple : 140 €

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2024.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 juillet 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**